

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 8 mars 2016, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M ^{me} Manon Villeneuve,	vice-présidente
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire
M ^{me} Annie Taillon,	commissaire-parent

les membres du comité exécutif et formant quorum. M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale par intérim et M^{me} France Trudeau, directrice générale adjointe sont présentes. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1667/SSGC)

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2016.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1668/SSGC)

M. Martin Reid, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2016.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-1669/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Agrandissement du Centre de formation du transport routier Saint-Jérôme;
8. Travaux d'aménagement pour l'accessibilité aux personnes handicapées dans plusieurs écoles;
9. Réfection de plancher du gymnase et travaux connexes à l'école du Joli-Bois à Sainte-Sophie;
10. Remplacement des fenêtres (phase 1) à l'école Dubois;
11. Remplacement des fenêtres, remplacement de revêtements de plancher, mise aux normes des issues, mise aux normes du système d'alarme incendie et travaux divers à l'école Saint-Alexandre;
12. Mise aux normes des dispositifs antirefoulement pour l'ensemble des bâtiments de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord;
13. Octroi du mandat au Centre collégial des services regroupés (CCSR) pour procéder à l'appel d'offres pour le programme d'entretien en transport vertical (SAR270-2016) pour une durée de 5 ans;
14. Octroi du mandat au Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour le dossier d'achats regroupés - Contrat à commande - DAR - micro-ordinateurs de table, portables, serveurs x86 et tablettes électroniques pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 20 juin 2019;
15. Questions diverses;
16. Levée de l'assemblée.

Le président est autorisé à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

AGRANDISSEMENT DU CENTRE DE FORMATION DU TRANSPORT ROUTIER SAINT-JÉRÔME (RCE-1670/SRM)

ATTENDU QUE la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord a reçu du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) l'autorisation d'agrandissement du Centre de formation du transport routier Saint-Jérôme et de réaménagement du Centre d'études professionnelles Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE les firmes Jean-Marc Coursol, Tremblay L'Écuyer et Birtz, Bastien, Beaudoin, Laforest, architectes, en consortium, ont préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 15380-029) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 24 février 2016 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Construction Raynald Tisseur inc. de Val-David, au montant forfaitaire de 6 818 700 \$ (avant les taxes), a été jugée la plus basse conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 25 février 2016;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Martine Renaud, commissaire :

- A) D'accorder le contrat d'agrandissement du Centre de formation du transport routier Saint-Jérôme à l'entreprise Construction Raynald Tisseur inc. de Val-David, au montant forfaitaire de 6 818 700 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES DANS PLUSIEURS ÉCOLES (RCE-1671/SRM)

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie Technélect et la firme d'architecture Hébert Zurita Danis Smith, architectes ont préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 15380-030) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 février 2016 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de l'entreprise Éliane Construction inc., au montant forfaitaire de 257 303 \$ (avant les taxes), a été jugée la plus basse conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 22 février 2016;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M. Martin Reid, commissaire :

- A) D'accorder le contrat d'aménagement pour l'accessibilité aux personnes handicapées dans plusieurs écoles (phase 1) à l'entreprise Éliane Construction inc., au montant forfaitaire de 257 303 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

RÉFECTION DE PLANCHER DU GYMNASÉ ET TRAVAUX CONNEXES À L'ÉCOLE DU JOLI-BOIS À SAINTE-SOPHIE (RCE-1672/SRM)

ATTENDU QUE la firme Viau Bastien Gosselin, architectes ont préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 15380-032) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 25 février 2016 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Avantage Sports inc. de Blainville, au montant forfaitaire de 114 116 \$ (avant les taxes), a été jugée la plus basse conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 25 février 2016;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de réfection de plancher du gymnase et travaux connexes à l'école du Joli-Bois à Sainte-Sophie à l'entreprise Avantage Sport inc. de Blainville, au montant forfaitaire de 114 116 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

REMPLACEMENT DES FENÊTRES (PHASE 1) À L'ÉCOLE DUBOIS (RCE-1673/SRM)

ATTENDU QUE la firme d'architecte Steven Carey Architecte inc. a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 15380-035) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 février 2016 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de l'entreprise Construction Hugo Alary (CHA) inc. de Saint-Jérôme, au montant forfaitaire de 180 973 \$ (avant les taxes), a été jugée la plus basse conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 19 février 2016;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de remplacement des fenêtres (phase 1) à l'école Dubois à l'entreprise Construction Hugo Alary (CHA) inc. de Saint-Jérôme, au montant forfaitaire de 180 973 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

REMPLACEMENT DES FENÊTRES, REMPLACEMENT DE REVÊTEMENTS DE PLANCHER, MISE AUX NORMES DES ISSUES, MISE AUX NORMES DU SYSTÈME D'ALARME INCENDIE ET TRAVAUX DIVERS À L'ÉCOLE SAINT-ALEXANDRE (RCE-1674/SRM)

ATTENDU QUE la firme d'architectes DF-DKA Architectes a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 15380-040) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 24 février 2016 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie KF Construction inc. de Laval, au montant forfaitaire de 567 777 \$ (avant les taxes), a été jugée la plus basse conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 25 février 2016;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de remplacement des fenêtres, remplacement de revêtements de plancher, mise aux normes des issues, mise aux normes du système d'alarme incendie et travaux divers à l'école Saint-Alexandre à l'entreprise KF Construction inc. de Laval, au montant forfaitaire de 567 777 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

MISE AUX NORMES DES DISPOSITIFS ANTI-REFOULEMENT POUR L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (RCE-1675/SRM)

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie Ingéme! Experts-Conseils inc. a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 15380-044) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 25 février 2016 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Nordmec Construction de Mont-Tremblant, au montant forfaitaire de 255 713 \$ (avant les taxes) a été jugée la plus basse conforme pour les quatre secteurs;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 25 février 2016;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de mise aux normes des dispositifs antirefoulement pour l'ensemble des bâtiments de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord à l'entreprise Nordmec de Mont-Tremblant, au montant forfaitaire de 255 713 \$ (avant les taxes).

- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

OCTROI DU MANDAT AU CENTRE COLLÉGIAL DES SERVICES REGROUPÉS (CCSR) POUR PROCÉDER À L'APPEL D'OFFRES POUR LE PROGRAMME D'ENTRETIEN EN TRANSPORT VERTICAL (SAR270-2016) POUR UNE DURÉE DE 5 ANS (RCE-1676/SRM)

ATTENDU QUE selon la Loi sur les contrats des organismes publics, la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) doit octroyer un mandat officiel par écrit à l'organisme qui la représentera au niveau de l'appel d'offres pour l'achat regroupé;

ATTENDU QUE le montant total peut dépasser le seuil de 100 000 \$, le comité exécutif de la CSRDN doit autoriser cet octroi de mandat;

ATTENDU QU'en octroyant ce mandat, la commission scolaire s'engage à octroyer les contrats d'entretien en transport vertical selon les quantités spécifiées auprès du ou des fournisseur(s) retenu(s) par le CCSR et à respecter les conditions décrites au document d'appel d'offres pour la durée du contrat;

ATTENDU l'analyse effectuée par le Service des ressources matérielles concernant les besoins de chacun des établissements disposant d'équipements en transport vertical et l'obligation légale d'avoir un programme d'entretien pour ces équipements (code de sécurité, chapitre IV);

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSÉ** par M. Martin Reid, commissaire :

- A) D'accorder le mandat au CCSR de procéder à l'appel d'offres public selon la Loi sur les contrats des organismes publics et son règlement.
- B) De procéder à l'octroi du contrat pour l'entretien en transport vertical auprès du ou des fournisseurs(s) retenus(s) par le CCSR et de respecter les conditions décrites au document d'appel d'offres.
- C) D'autoriser la présidence du comité exécutif et la directrice générale à signer les documents afférents.
- D) D'autoriser la direction générale à signer les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

Adopté

OCTROI DU MANDAT AU CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPO) POUR LE DOSSIER D'ACHATS REGROUPÉS - CONTRAT À COMMANDE - DAR - MICRO-ORDINATEURS DE TABLE, PORTABLES, SERVEURS X86 ET TABLETTES ÉLECTRONIQUES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET 2016 AU 20 JUIN 2019 (RCE-1677/SRM)

ATTENDU QUE selon la Loi sur les contrats des organismes publics, la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) doit octroyer un mandat officiel par écrit à l'organisme qui la représentera au niveau de l'appel d'offres pour l'achat regroupé;

ATTENDU QUE le montant total dépasse le seuil de 100 000 \$, le comité exécutif de la CSRDN doit autoriser cet octroi de mandat;

ATTENDU QUE par ce mandat, notre organisme s'engage à acquérir les biens selon les quantités spécifiées auprès du ou des fournisseur(s) retenu(s) par le CSPO et à respecter les conditions décrites au document d'appel d'offres pour la durée du contrat;

ATTENDU l'analyse effectuée par le Service des technologies de l'information concernant les besoins futurs des établissements et les avantages reliés au fait de participer à un regroupement d'achats;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Martine Renaud, commissaire :

- A) D'accorder le mandat de procéder à l'appel d'offres public au CSPQ selon la Loi sur les contrats des organismes publics et son règlement.
- B) De procéder à l'achat de micro-ordinateurs de table, portables, serveurs x86 et tablettes électroniques auprès du ou des fournisseur(s) retenu(s) par le CSPQ et de respecter les conditions décrites au document d'appel d'offres.
- C) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- D) D'autoriser la direction générale à signer les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

Adopté

QUESTIONS DIVERSES

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-1678/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, PROPOSE la levée de la séance. Il est 18 h 55.

Adopté

Président

Secrétaire